



**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 OCTOBRE 2020
(Salle communautaire)**

PRÉSENCES

Monsieur	Gaétan Morin	Maire
Monsieur	Réal Payette	Siège #1
Madame	Mélanie Laberge	Siège #3
Madame	Mélissa Arbour	Siège #4
Monsieur	Pierre Desrochers	Siège #6

Madame Vanessa Arbour, directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe par intérim, est également présente.

ABSENCES

Monsieur	Gilles Arbour	Siège #2
Monsieur	Serge Forest	Siège #5

1. Ouverture et constat du quorum

Monsieur Gaétan Morin, maire, déclare l'assemblée ouverte à 19 h 30.

2. Adoption de l'ordre du jour

No : 317-2020-10

**Suivant la proposition de: Mélissa Arbour
Dûment appuyée par: Mélanie Laberge
Il est résolu:**

QUE le Conseil municipal de Sainte-Marcelline-de-Kildare adopte l'ordre du jour, comme présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**3. Autorisation de dépense pour une inspection du barrage Morin
– Décision**

No : 318-2020-10

CONSIDÉRANT QU'une infiltration d'eau a été décelée au barrage Morin entraînant une diminution du niveau de l'eau du lac;

CONSIDÉRANT QUE la fuite doit être localisée afin de déterminer l'ampleur des travaux à réaliser et que le recours à des services professionnels de plongeurs s'avère nécessaire;



**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 OCTOBRE 2020
(Salle communautaire)**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a obtenu un estimé de l'entreprise DIVEX Marine inc. au coût d'environ 3 500 \$, plus les taxes applicables, pour des services d'inspection au moyen d'une caméra robotisée;

CONSIDÉRANT QUE cette dépense n'est pas prévue au budget 2020;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Réal Payette
Dûment appuyée par : Mélissa Arbour
Il est résolu :**

QUE le préambule fasse partie de la présente résolution;

DE RETENIR les services de l'entreprise DIVEX Marine inc. pour l'inspection du barrage;

D'AUTORISER la dépense d'environ 3 500 \$, plus les taxes applicables, et de l'appliquer au GL 02-470-00-453-02 (Services techniques barrages).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Levée de l'assemblée

No : 319-2020-10

**Suivant la proposition de : Pierre Desrochers
Dûment appuyée par : Réal Payette
Il est résolu :**

QUE la présente séance du Conseil municipal de Sainte-Marcelline-de-Kildare soit levée à 19 h 35.

Monsieur Gaétan Morin
Maire

Vanessa Arbour
Directrice générale et
secrétaire-trésorière
adjointe par intérim